

Grille des usages et des normes

USAGES AUTORISÉS		ZONE : H02-152					
Catégories d'usages autorisées		Principal					
Habitation		H.2	H.3				
Commerce							
Industrie							
Équipements collectifs et institutionnels							
Niveaux de bâtiment autorisés							
Rez-de-chaussée (RDC)							
Inférieurs au RDC							
Immédiatement supérieur au RDC	(2 ^e étage)						
Tous sauf le RDC							
Tous les niveaux		X	X				
Autres exigences particulières							
Usages uniquement autorisés							
Usages exclus							
Nombre de logements maximal							
Superficie des usages spécifiques	max (m ²)						
Distance entre deux restaurants	min (m)						
Catégorie de débit de boissons alcooliques (A-B-C-D-E)							
Café-terrasse autorisé							
CADRE BÂTI							
Hauteur							
En mètre	min/max (m)	0/9	0/9				
En étage	min/max	2/2	2/2				
Implantation et densité							
Largeur du terrain	min (m)	-	-				
Mode d'implantation	(I-J-C)	C	C				
Taux d'implantation au sol	min/max (%)	35/60	35/60				
Densité	min/max	-	-				
Marges							
Avant principale	min/max (m)	4,5/5,5	4,5/5,5				
Avant secondaire	min/max (m)	0/3	0/3				
Latérale	min (m)	1,5	1,5				
Arrière	min (m)	3	3				
Apparence d'un bâtiment							
Pourcentage d'ouvertures	min/max (%)	10/40	10/40				
Pourcentage de maçonnerie	min (%)	80	80				
Patrimoine							
Secteur d'intérêt patrimonial	(A, AA, B, F)						-
AUTRES DISPOSITIONS							
Dispositions particulières							
Articles visés		665.61					
Autres dispositions particulières							
Enseignes							
Catégorie d'affichage		A-0					
Règlements discrétionnaires							
PIIA (secteur)		-					
PAE		-					
MISES À JOUR							
01-283-108 (2021-01-19)							
01-283-116 (2023-04-04)							
CARTE DE LA ZONE							

**Cette grille contient des dispositions applicables à la zone concernée. D'autres dispositions, dont celles générales, se retrouvent dans le texte du règlement.*